

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Sports
Tél : 04.66.56.11.09
Réf : YF/BL/2025- 2

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 030-200066918-20250131-2025_0005A-AR

S²LO

Objet : Interdiction d'utilisation des stades pelusés de la Communauté Alès Agglomération situés sur les communes de Laval-Pradel, Portes, Cendras et La Grand'Combe du vendredi 31 janvier 2025 à 15h au dimanche 2 février 2025 à 23h

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les conditions climatiques actuelles sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération ainsi que les prévisions météorologiques à venir,

Considérant l'état détrempe des stades pelusés gérés par la Communauté Alès Agglomération,

Considérant qu'il convient d'assurer le maintien en état de ces terrains et d'éviter tout risque d'incident ou d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les stades pelusés de la Communauté Alès Agglomération situés sur les communes de Laval-Pradel, Portes, Cendras et La Grand'Combe seront fermés du vendredi 31 janvier 2025 à 15h au dimanche 2 février 2025 à 23h.

ARTICLE 2 :

Les services de la Communauté Alès Agglomération habilités pourront réduire ou prolonger les dispositions du présent arrêté en fonction de l'évolution des conditions climatiques et de l'état des pelouses.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le
Le président

Christophe RIVENO

31 JAN. 2025

